RESTRICTED

S/FIN/W/91

11 novembre 2016

(16-6204) Page: 1/2

Comité du commerce des services financiers

– PROJET –

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DU COMMERCE DES SERVICES FINANCIERS AU CONSEIL DU COMMERCE DES SERVICES (2016)

Depuis son précédent rapport annuel au Conseil du commerce des services[1], le Comité du commerce des services financiers a tenu quatre réunions formelles, le 14 octobre 2015, le 16 mars 2016, le 15 juin 2016 et le 5 octobre 2016.[2]

1 ACCEPTATION DU CINQUIÈME PROTOCOLE ANNEXÉ À L'AGCS

1.1. Le 18 mars 2016, le Brésil a accepté le cinquième Protocole annexé à l'AGCS. Conformément au paragraphe 3 du Protocole et en application de la Décision du Conseil du commerce des services (reproduite dans le document S/L/411), le Protocole est entré en vigueur pour le Brésil le 18 mars 2016. Le Protocole est désormais accepté par toutes ses parties.

2 COMMERCE DES SERVICES FINANCIERS ET DÉVELOPPEMENT

2.1. Le Comité s'est penché sur la question de l'inclusion financière, sur la base d'une note d'information établie par le Secrétariat sur les obstacles à l'inclusion financière et au commerce des services (S/FIN/W/88/Add.1). La note donne un aperçu des obstacles à l'inclusion financière (les contraintes liées tant à l'offre qu'à la demande, l'inadéquation des cadres réglementaires, les carences institutionnelles et l'insuffisance de l'infrastructure financière, par exemple). Elle montre – au moyen d'études de cas originales – comment le commerce des services contribue à surmonter ces obstacles, et elle traite du rôle de la politique commerciale en matière de services dans ce contexte. Dans le cadre de cette discussion, les Membres ont aussi échangé des informations sur leurs initiatives et politiques respectives en matière d'inclusion financière.

3 QUESTIONS DE RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES SERVICES FINANCIERS

3.1. Dans le cadre de l'examen par le Comité des évolutions récentes concernant la réforme de la réglementation financière au niveau mondial et de ses répercussions sur le commerce des services financiers, des représentants du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, du Fonds monétaire international et du Conseil des services financiers islamiques ont présenté des exposés sur les évolutions intervenues récemment dans leurs domaines de compétence respectifs. Ces exposés ont été suivis de discussions avec les Membres.

3.2. Le Comité a examiné en outre une note du Secrétariat passant en revue les activités conduites récemment en matière de normalisation par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), le Conseil de stabilité financière (CSF), l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) et l'Organisation internationale des commissions de valeur (OICV) ainsi que par le Conseil des services financiers islamiques, sur les deux dernières années (S/FIN/W/90 et S/FIN/W/90/Add.1).

[1] S/FIN/30, daté du 14 octobre 2015.

[2] Les rapports des réunions formelles portent les cotes S/FIN/M/86 à S/FIN/M/89. Il convient de les lire conjointement avec le présent rapport.

4 ÉVOLUTION RÉCENTE DU COMMERCE DES SERVICES FINANCIERS

4.1. Lors des réunions de juin et octobre 2016, le représentant de la Jamaïque, s'exprimant au nom des membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a appelé l'attention des Membres sur l'impact de la pratique de l'atténuation du risque sur les relations de correspondance bancaire dans la région.